



Fiche presse – Jeudi 14 avril 2016

Feuille de route État-région et Plan 500 000 formations supplémentaires

La feuille de route partagée entre l'État et la Région pour le développement économique, l'emploi et la formation en IDF

Cette mobilisation de l'État aux côtés du conseil régional et des partenaires sociaux est sans précédent. Sur la base d'un diagnostic commun pour le développement de l'économie, l'emploi, l'orientation et la formation professionnelle en Île-de-France, l'État et la Région s'engagent à :

- favoriser le développement de filières économiques stratégiques comme le numérique ou les éco-activités, favoriser l'accès au Très Haut Débit sur tout le territoire francilien... ;
- développer l'emploi des jeunes et des seniors sur les chantiers du Grand Paris en signant des conventions avec les maîtres d'ouvrage pour des parcours vers des emplois pérennes ;
- renforcer l'orientation des jeunes sortis de l'école sans qualification vers les métiers émergents ou en tension par la promotion de l'apprentissage.

Il s'agit de la première feuille de route partagée conclue dans le cadre des partenariats souhaités par le Gouvernement et l'Association des régions de France.

Convention régionale du Plan 500 000 formations supplémentaires

Un lien État/Région fort, autour de l'emploi, l'économie et la formation : le premier acte commun, fort, est la signature du plan 500 000 formations supplémentaires, la commande la plus importante en Ile-de-France jamais réalisée avec 128 000 formations.

Cette convention a pour but de favoriser le retour à l'emploi des Franciliens les plus éloignés du marché du travail car c'est aussi le rôle de l'État de mener la guerre contre le chômage, la mère des batailles !

- De nouveau, la concertation a permis l'action et donc des réalisations au service des Franciliens.

La signature de la convention régionale du Plan 500 000 formations supplémentaires fait suite à l'annonce du plan d'urgence pour l'emploi par le Président de la République le 18 janvier dernier. L'un de ses axes prioritaires est

l'intensification de l'effort de formation à destination des personnes en recherche d'emploi. La mobilisation est sans précédent puisqu'il s'agit de doubler le nombre d'actions de formation au bénéfice de ces personnes, en le portant à un million. Cette ambition forte, pour laquelle l'État dégage à titre exceptionnel un milliard d'euros, implique l'ensemble des acteurs de la formation, dont les conseils régionaux qui assureront la coordination de sa mise en œuvre au plus près des territoires.

La feuille de route partagée entre l'État et la Région pour le développement économique, l'emploi et la formation en IDF

L'engagement pour la croissance et l'emploi est une priorité partagée de l'État et du conseil régional Île-de-France. L'Île-de-France est engagée dans une lutte cruciale contre le chômage. Les actions menées par chacun ne peuvent être efficaces que dans le cadre d'une action commune et ambitieuse et qui s'appuie sur trois piliers indissociables :

- assurer un dynamisme économique à la Région Île-de-France, à travers l'investissement dans les filières d'avenir, la modernisation de l'outil industriel, le soutien à la création de valeur et l'adaptation du territoire, qui replaceront l'Île-de-France comme capitale économique mondiale ;
- favoriser les formations des publics en recherche d'emplois, notamment des jeunes vers les métiers porteurs de croissance, dans le cadre du plan d'urgence pour l'emploi annoncé le 18 janvier 2016 par l'État et du discours d'orientation de la présidente de la Région du 18 décembre 2015, et sécuriser les parcours professionnels dans un contexte de mutations économiques et technologiques ;
- favoriser l'embauche des salariés en mobilisant l'ensemble des outils disponibles.

Ces conditions permettront la création nette d'emplois et, par conséquent, la réduction significative et durable du chômage. C'est pourquoi, en lien avec les partenaires sociaux, sur la base d'un diagnostic commun, l'État et la Région, chacun dans le cadre de ses compétences, s'engagent pour le développement de l'économie, de l'emploi, de l'orientation et de la formation professionnelle en Île-de-France.

En préalable, trois questions transverses nécessitent une action commune :

- l'harmonisation des territoires d'interventions ;
- les modalités et outils de pilotage ;
- la promotion de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, en mettant en place un plan d'action partagé avec les partenaires sociaux.

LES ENGAGEMENTS RECIPROQUES POUR ACCELERER LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET FAVORISER LES SECTEURS, LES FILIERES ET LES ENTREPRISES CREATRICES D'EMPLOI

La loi NOTRe consacre la place de la Région en tant que chef de file des collectivités territoriales en matière de développement économique. L'articulation entre chaque intervenant sera déterminée à travers l'élaboration d'un Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) piloté par la Région. Les priorités conjointes de l'État et de la Région sont au nombre de quatre :

1/ favoriser le développement des filières stratégiques (le numérique, l'industrie aéronautique, automobile, photonique, mécanique et des éco-activités, identifiées comme prioritaires) ;

2/ accompagner le développement d'entreprises et trouver les bonnes solutions en cas de défaillances ;

3/ renforcer l'attractivité de la région Île-de-France, notamment grâce à une marque territoriale unique : Grand Paris Région. Ce choix fait l'objet d'un accord entre l'État, la Région et la Ville de Paris ;

4/ assurer la généralisation de l'accès au Très Haut Débit par fibre optique (FttH) à l'horizon de 2020.

LES ENGAGEMENTS RECIPROQUES EN MATIERE DE FORMATION

L'accès à la formation professionnelle et le développement de celle-ci sont des enjeux majeurs de compétitivité économique et de cohésion sociale sur les territoires franciliens, et les défis qui se posent dans un contexte de mutations des emplois et des compétences impliquent tous les acteurs. Le conseil régional est pleinement compétent en la matière. L'État apporte son concours à la politique du conseil régional.

Les priorités conjointes de l'État et de la Région sont au nombre de deux :

1/ répondre aux besoins en compétences des entreprises et des territoires : formations et alternance sur les métiers en tension et les métiers d'avenir ;

2/ anticiper et accompagner les conséquences des plans de sauvegarde de l'emploi.

LES ENGAGEMENTS RECIPROQUES EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DE L'EMPLOI

La France est engagée dans une bataille décisive pour la croissance et l'emploi. Si l'Île-de-France est moins touchée que d'autres régions, les résultats constatés en 2013-2015 dans la lutte contre le chômage appellent une action énergique. La hausse du nombre de demandeurs d'emploi reste soutenue en région francilienne, malgré un certain ralentissement par rapport à 2013.

Dans ce contexte, le préfet de région et la présidente du conseil régional unissent leur force pour promouvoir une nouvelle chance pour tous par la formation et le développement de l'entrepreneuriat et s'engagent résolument dans la mise en œuvre rapide et concrète de mesures immédiates. Leurs priorités conjointes sont au nombre de trois :

1/ actions concertées pour l'emploi des jeunes : adapter la carte des Missions locales pour tenir compte de la réforme de la carte intercommunale, piloter les Missions locales par la performance et renforcer l'articulation des dispositifs pour l'insertion des jeunes ;

2/ actions concertées pour l'emploi des seniors. Entre juin 2008 et juin 2015, la demande d'emploi senior a plus que doublé (+ 112 %) contre + 63 % pour l'ensemble de la catégorie A. L'État et la Région soutiendront des initiatives visant à favoriser les démarches intergénérationnelles (parrainage) ;

3/ conjuguer les interventions pour soutenir l'emploi, la formation et l'insertion professionnelle sur les grands projets.

LES ENGAGEMENTS RECIPROQUES EN MATIERE D'ORIENTATION

La loi du 5 mars 2014 place l'État et la Région en compétence partagée sur l'orientation tout au long de la vie et prévoit la conclusion de conventions pour coordonner l'exercice des compétences respectives dans ce domaine.

Dans le cadre de deux conventions bilatérales « SPRO » et « Accueil des jeunes sortis sans qualification professionnelle du système éducatif » que la Région et l'État devront conclure, une attention particulière sera portée à la promotion de l'apprentissage, à l'orientation vers les nouveaux métiers et les métiers en tension et au développement d'actions spécifiques en direction des publics prioritaires : jeunes des quartiers en difficulté, personnes en situation de handicap...

Le plan gouvernemental 500 000 formations : une opportunité inédite pour accélérer le développement des compétences

Pôle emploi investit dans la formation pour qualifier la main d'œuvre et permettre aux entreprises de trouver les compétences dont elles ont besoin :

- 75% des formations bénéficient aux demandeurs d'emploi de niveau bac et infra ;
- le budget formation a augmenté de près de 20 % entre 2013 et 2015.

Près de 30 % des formations sont réalisées avec les entreprises ou les OPCA, pour préparer à la prise de poste (AFPR, POE).

La palette de formations dispensées est large (plus de 1 500 métiers couverts).

Le plan gouvernemental double les capacités de formations des demandeurs d'emploi. Il va permettre à Pôle emploi de monter l'effort de formation au niveau de celui de l'Allemagne.

Les formations sont achetées sur la base des secteurs en tension (BMO) et des potentiels de recrutement.

Dans le cadre du plan 2016, les formations à acheter sont identifiées par une méthode basée sur les métiers en tension et les potentiels de recrutement, partagée avec les conseils régionaux et les partenaires sociaux.

En Ile-de-France, le nombre total d'entrée en formation sera de 128 600 en 2016.

Contact presse



Préfecture de Paris et d'Île-de-France

01 82 52 40 25 / pref-communication@paris.gouv.fr

Twitter : https://twitter.com/prefet75_IDF

Google + : <https://plus.google.com/+IledefranceGouvFrParis>